

Retraite, Assurance maladie, Action sociale

Retraite

Q : Sur la retraite, la liberté de la prendre n'est-elle pas illusoire?
Comment envisager la compensation du handicap?

R : Départ en retraite : C'est de la responsabilité de chacun. Le niveau financier de la retraite dépendra de la volonté de chacun en fonction des points acquis. Ce système fonctionne pour les retraites complémentaires. Pourquoi ne pas l'appliquer pour la retraite générale. De plus, ce système permet de gommer toutes les aberrations du système de calcul de salaire retenu qui, entre autre, pénalise toute personne changeant d'organisme en cours d'année.

Pour les handicapés, il est tout à fait possible de leur appliquer un coefficient de pénibilité qui sera différencié entre un travail manuel et un travail intellectuel et qui tiendra compte du taux de handicap.

~~Assurance maladie~~

~~Logement social~~

~~Cas des travailleurs étrangers~~